Luxembourg, le 26 mai 2023

Circulaire n° 2023-062

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Introduction de demandes de subvention dans le cadre du onzième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique (2023-2027)

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que la loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un onzième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique (2023-2027) est entrée en vigueur le 21 mai 2023.

Vous pourrez désormais introduire vos demandes de subvention pour des projets d'équipement de l'infrastructure touristique à réaliser dans votre commune.

Les formulaires de demande seront disponibles sur le site www.guichet.lu dans la rubrique «Financement & Aides ». La demande est introduite à l'aide d'un assistant en ligne disponible à travers l'espace professionnel de MyGuichet.lu par le biais d'un produit LuxTrust (p.ex. Token, Smartcard ou Signing stick) ou d'une carte d'identité électronique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre du Tourisme

Lex Delles

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Direction générale du tourisme